

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 4 octobre 2013

Le projet de procès-verbal de la réunion du 4 octobre 2013, ci-annexé, est soumis aux membres du Comité Syndical.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

Comité Syndical du 4 décembre 2013

Projet de procès-verbal de la séance du 4 octobre 2013

Le Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le vendredi 4 octobre 2013 de 14h30 à 17h dans les locaux du Conseil général du Loiret à Orléans.

L'ordre du jour était le suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 28 juin 2013**
2. **Compte-rendu d'activités de l'Etablissement du 28 juin au 4 octobre 2013**
3. **Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement**
4. **Présentation de l'édition 2012 du *Rapport d'activité annuel***
5. **Avis de l'Etablissement sur le Règlement d'Information Crues (RIC) du service de prévision des crues Loire-Cher-Indre**
6. **Point d'information sur la gestion du risque inondation sur le bassin de la Loire et ses affluents**
7. **Déploiement de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques**
8. **Poursuite de la mise en œuvre du Plateau Collaboratif d'Echanges Intranet/Internet du plan Loire**
9. **Avis de l'Etablissement sur le projet de SAGE Layon Aubance révisé**
10. **Gestion des SAGE portés par l'Etablissement**
11. **Avis de l'Etablissement sur le projet de Plan de gestion des poissons migrateurs 2014-2019**
12. **Gestion du foncier de l'Etablissement – Site de Serre de la Fare**

- 13. Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Centre, Limousin**
- 14. Affectation de crédits de report**
- 15. Décision modificative n°3 pour l'exercice 2013**
- 16. Gestion du personnel de l'Etablissement**
- 17. Avis de l'Etablissement sur la proposition de révision de la maquette financière du PO plurirégional Loire**
- 18. Débat d'orientations budgétaires 2014**
- 19. Election du Président et actualisation de la liste des membres du Bureau**
- 20. Questions diverses**

Etaient présents ou représentés

REGIONS

M. André CHAPAVEIRE	Auvergne
M. Gilles DEGUET	Centre
M. Jean-Pierre LE SCORNET	Pays de la Loire
M. André LEFEBVRE	Bourgogne

DEPARTEMENTS

M. Thierry SOLER	Loiret
<i>Suppléant de M. Eric DOLIGE</i>	
M. Jean-Pierre DRIEUX	Haute-Vienne
M. Jean-Marie JANSSENS	Loir-et-Cher
M. Gérard MALBO	Loiret
M. Bernard PALPACUER	Lozère
M. Michel POINSARD	Nièvre
M. Pascal VERNISSE	Allier

VILLES DE PLUS DE 30 000 HABITANTS

M. Roger VEINANTE	Saumur Loire Développement
<i>Suppléant de M. Jean-Pierre ANTOINE</i>	
M. Jean-Henri CHEZEAUD	Châteauroux
M. Christian COUTURIER	Nantes Métropole
MME. Geneviève ALBOUY	Saint-Etienne Métropole
<i>Suppléante de M. Dominique CROZET</i>	
MME. Anne D'AUX	Orléans
<i>Suppléante de M. Serge GROUARD</i>	
M. Alain DUTOUR	Joué-lès-Tours
M. Jean GERMAIN	Tours
M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE	Montluçon
<i>Suppléant de M. Daniel DUGLERY</i>	
M. Jacques LE THILY	Saint-Nazaire
M. Gabriel MAQUIN	Vichy
S.I.C.A.L.A.	
M. Christian BARLE	Nièvre

M. Jean BERTIER

Indre-et-Loire

M. François COINTEPAS

SICALA Loiret

M. Yves JOULAIN

SICALA Maine-et-Loire

Délégations de vote

M. Paul BERNARD à M. Michel POINSARD

M. Joël BIGOT à M. Yves JOULAIN

M. Georges BORDAT à M. Christian BARLE

M. Jean CHARRIER à M. Jacques LE THILY

M. André CHASSAIGNE à M. André CHAPAVEIRE

M. Jean-Pierre CHAVASSIEUX à M. Jean-Pierre LE SCORNET

M. Bernard DOYEN à M. Jean-Marie JANSSENS

M. Jacky GUILLON à M. Jean-Pierre DRIEUX

M. Alain LAURENDON à M. Gérard MALBO

M. Dominique LOTTE à MME Geneviève ALBOUY

M. Jean-Claude MAIRAL à M. François COINTEPAS

M. André MAMESSIER à MME Anne D'AUX

M. Jean-Michel MARCHAND à M. Roger VEINANTE

M. Bernard MARIOTTE à M. Jean BERTIER

M Roland NARBOUX à M. Gabriel MAQUIN

M. Bertrand PASCIUTO à M. Christian COUTURIER

M. Gilbert REVERSAT à M. Bernard PALPACUER

M. Daniel ROUSSAT à M Pascal VERNISSE

MME Nathalie SARLES à M. Jean GERMAIN

M. Bernard SAUVADE à M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE

M Christophe WARNANT à M. Alain DUTOUR

Excusés

M. Jacques ALEXANDRE

Mme Sylvie AUCOUTURIER-VAUGELADE

M. Daniel BERTRAND

M. Georges BOIT

M. Jean-Luc BRAULT

M. Jean-Bernard DAMIENS

M. Jean DANIEL

MME Blandine DELAPORTE
M. Christophe DOUGE
M. Michel FAGES
M. Jean-Jacques FAUCHER
MME Delphine FLEURY
M. Vincent FREGEAI
M. Jean GILBERT
M. Jean-Baptiste GIORDANO
MME Karine GLOANEC MAURIN
M. Marc GRICOURT
M. Jean-Michel GUERINEAU
M. Michel JOUBERT
M. Alain KERBRIAND-POSTIC
M. Serge LESBRE
M. Oliver LONGEON
M. Claude NAUD
M. Simon PLENET
M. François RADIGON
MME Marie-Hélène RIAMON
M. Nicolas SANSU
M. Fabrice VERDIER

Assistaient également à la réunion ou étaient représentés :

M. Jean-Claude EUDE, directeur général des services
M. Sylvain JOUHET, chef de service administratif et financier
M. Jean-Luc ROY, directeur de l'eau et de l'exploitation
M. Benoît ROSSIGNOL, directeur du développement et des relations extérieures

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :

13-117-CS Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 28 juin 2013
13-118-CS Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances
13-119-CS Avis de l'Etablissement sur le Règlement d'Information Crues (RIC) du service de prévision des crues Loire-Cher-Indre
13-120-CS Gestion du risque inondation sur le bassin de la Loire

- 13-121-CS Attribution d'une subvention à la SARL ATEMAR pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (Convention de mandat avec la Région Centre)
- 13-122-CS Attribution d'une subvention à BOURGUEIL DECOR pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (Convention de mandat avec la Région Centre)
- 13-123-CS Attribution d'une subvention à la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Centre pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (Convention de mandat avec la Région Centre)
- 13-124-CS Modification d'une subvention accordée à l'EURL Habitation Multi Services pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations
- 13-125-CS Modification d'une subvention accordée à la SARL SAINT ANTOINE pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations
- 13-126-CS Démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents Réalisation de diagnostics
- 13-127-CS Poursuite de la mise en œuvre du plateau collaboratif d'échange Intranet/Internet du plan Loire - Prolongation de l'autorisation d'engagement de crédits
- 13-128-CS Poursuite de la mise en œuvre du plateau collaboratif d'échange Intranet/Internet du plan Loire - Avenants aux marchés 2008BP30-1 et 2008BP30-2
- 13-129-CS Avis de l'Etablissement sur le projet de SAGE Layon Aubance révisé
- 13-130-CS Etude « amélioration de la connaissance relative aux pollutions diffuses sur le périmètre du SAGE Val Dhuy Loiret » - Modification de la délibération n° 13-107-CS du Comité Syndical du 28 juin 2013
- 13-131-CS Création d'un poste permanent d'ingénieur territorial
- 13-132-CS Avis de l'Etablissement sur le projet de PLAGEPOMI 2014-2019
- 13-133-CS Site de Serre de la Fare - Ventes d'immeubles sur les Communes de Solignac sur Loire et Chadron
- 13-134-CS Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes du Centre, Limousin
- 13-135-CS Financement de la Région Pays de la Loire - Affectation de crédits de reports « Basse Loire»
- 13-136-CS Financement de la Région Centre - Affectation de crédits de reports « Le Veudre»
- 13-137-CS Financement du département du Loiret - Affectation de crédits de reports « Chambonchard»
- 13-138-CS Financement de la Région Auvergne - Affectation de crédits de reports « Chambonchard»
- 13-139-CS Décision modificative n°3 du budget principal 2013

- 13-140-CS Décision modificative n°3 du budget annexe « exploitation des ouvrages » 2013
- 13-141-CS Convention de restauration du personnel avec l'Association de Gestion du Restaurant Inter Administratif d'Orléans Centre
- 13-142-CS Avis de l'Etablissement sur la proposition de révision de la maquette financière du PO plurirégional Loire
- 13-143-CS Débat d'orientations budgétaires 2014

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Mes chers collègues, je vous propose de commencer notre réunion, pour deux raisons : d'abord, il est l'heure et ensuite, nous avons le quorum.

Je salue le SGAR et le Directeur général de l'Agence de l'Eau qui sont parmi nous pour une séance où il y a beaucoup de sujets et qui se termine par l'élection du Président et l'actualisation de la liste des membres du bureau.

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 28 juin 2013

Comme d'habitude, nous commençons par l'approbation du procès-verbal de la séance plénière du 28 juin 2013.

Monsieur EUDE, vous n'avez pas eu d'observations ? Il n'y en a pas, en séance ? Donc on peut considérer que ce procès-verbal est adopté.

2. Compte rendu d'activités de l'Etablissement du 28 juin au 4 octobre 2013

Je n'en ai pas fait, il vous sera remis avec la série suivante parce que là j'expédie les affaires courantes donc je n'ai pas à prendre de décisions dans la période où je suis. C'est le futur président qui devra le faire.

Donc il n'y a eu que des activités, si je puis dire, courantes au sens que je continue à faire fonctionner l'Etablissement mais sans prise de décisions stratégiques puisque je ne me vois pas, ayant décidé d'arrêter, prendre des décisions une semaine ou quelques jours avant que le futur président soit élu.

3. Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement

C'est quelque chose de récurrent, à chaque séance. Etant donné l'importance et le nombre des collectivités qui sont représentées, il y a toujours un certain nombre de changements, que vous voyez indiqués là. J'espère qu'il n'y a pas d'erreur. S'il y en a, vous les signalerez.

4. Présentation de l'édition 2012 du rapport d'activités annuel

INTERVENTION DE MME ASSELIN

Il vous est distribué en ce moment.

Il prend la forme d'un livret, comme chaque année, dans lequel on retrouve un CD qui contient 90 pages sur notre activité en 2012. Toujours dans une logique de vulgarisation et de lisibilité, nous le voulons synthétique et concis.

Le livret, de 16 pages, retrace l'essentiel des interventions et le CD contient de façon plus exhaustive l'ensemble des actions menées.

Cette année, nous avons fait un effort quant à sa présentation avec la présence d'onglets, sur la droite, qui reprend l'ensemble des têtes de chapitres.

Je vous propose de parcourir peut-être pas tous les chapitres mais on peut en prendre un au hasard, par exemple la prévention et réduction du risque inondation : vous entrez directement sur la tête de chapitre et puis ensuite vous avez les sous-rubriques avec les différentes actions menées. Je clique sur une, par exemple : là nous arrivons sur l'animation de la plateforme prévention des inondations et puis sur la démarche industrielle de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques.

On peut également directement accéder à des sites Internet, à des pages Internet. Des documents sont surlignés, des textes sont également surlignés. Là vous voyez, par exemple, on peut accéder directement à une page du site du plan Loire pour avoir une information plus exhaustive ou même télécharger des produits, des documents, des plaquettes.

Nous avons fait un effort également au niveau des éléments de chiffrage, des éléments financiers, où contrairement aux autres années, on a mis vraiment l'accent sur tous les taux d'engagement, les taux de mandatement et les volumes également. Et, dans le livret, on retrouve ces éléments-là, avec une partie également détachable. En fait, vous avez un petit peu la carte d'identité des éléments financiers, donc tout ce qui est recettes et dépenses de l'Etablissement au cours de l'année 2012.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Merci. Y a-t-il quelques remarques sur cette présentation ? Il faut peut-être attendre de l'avoir lue, évidemment. Ce sera pour la prochaine fois certainement.

INTERVENTION DE MME ASSELIN

Je peux peut-être ajouter qu'il est diffusé à 1.000 exemplaires et que nous allons le compléter par une diffusion via un e-mailing vers nos 8.000 contacts auxquels on adjointra peut-être une enquête de satisfaction sur justement la qualité ou pas de ce document.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Merci. Pas d'observations ni de l'Etat ni de l'Agence de l'Eau ? Je vous remercie.

5. Avis de l'Etablissement sur le Règlement d'Information Crues (RIC) du service de prévision des crues Loire-Cher-Indre

Monsieur POINSARD.

INTERVENTION DE M. POINSARD

Merci Président.

Ce rapport est présenté au Comité Syndical après examen préalable par la Commission mixte de ce jour.

Le schéma directeur de prévision des crues qui organise à l'échelle du bassin la surveillance, la prévision et la transmission de l'information sur les crues, a fait l'objet de modifications, arrêtées par le Préfet coordonnateur de bassin en décembre 2012.

A la suite de l'approbation du nouveau schéma directeur, une révision du règlement de surveillance, d'information, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC), qui précise les modalités de mise en oeuvre du schéma directeur sur le territoire du service de prévision des crues Loire-Cher-Indre, a été engagée. Par courrier du Préfet de juillet 2013, l'Etablissement est consulté sur le nouveau projet de RIC, composé d'une notice, d'un règlement et d'annexes.

Les dispositions du document proposé lors de la consultation n'appellent pas d'observations, excepté le chapitre 3.2.3 du projet, relatif aux relations avec les gestionnaires d'ouvrages susceptibles d'avoir une influence sur les crues, qui décrit les informations délivrées par l'EP Loire pour la gestion du barrage de Villerest.

Il y est indiqué que l'EP Loire transmet au service de prévision des crues :

- *La prévision des débits entrants au barrage, avec une échéance de 18 h ;*
- *Des consignes prévisionnelles de lâchures pour les 4 h à venir, réactualisées toutes les 2 h ».*

C'est bien ainsi que cela se passe lorsque l'ensemble du système de gestion fonctionne normalement. Cependant, il convient d'adapter la rédaction du RIC sur ce point pour tenir compte de la survenue d'éventuels modes dégradés (données non disponibles à la suite d'arrachement de stations, pannes informatiques, etc.).

Il est proposé de demander au Président d'adresser ces éléments en réponse à la demande du Préfet.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

Voilà, Président.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Merci cher collègue. Et donc, vous avez la délibération qui correspond à cet avis.

Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à cet avis conforme, avec les ajouts qui ont été indiqués ? C'est sûr que s'il y a une crue telle que toutes les stations d'alerte sont arrachées, on ne peut pas leur demander de renseignements !

On peut donc considérer que nous donnons cet avis favorable.

Pas d'opposition ? Pas de refus de vote ? Je vous remercie.

6. Point d'information sur la gestion du risque inondation sur le bassin de la Loire et ses affluents

INTERVENTION DE MME D'AUX

Ce rapport est présenté au Comité Syndical après examen préalable par la Commission mixte de ce jour.

Lors de ses précédentes séances, le Comité Syndical a été régulièrement informé de l'avancement du processus de mise en oeuvre de la directive inondation.

Le dossier de séance rappelle les étapes de cette mise en oeuvre et les avis auxquels elles ont donné lieu de la part de l'Etablissement, le dernier, en date de juin 2013, portant sur le projet de la stratégie nationale pour la gestion du risque inondation.

Il présente la circulaire d'août 2013, qui indique notamment que les stratégies locales liées à chaque territoire à risque important d'inondation (TRI) doivent être arrêtées autant que possible d'ici fin 2016, et que les préfets de département doivent organiser, sans attendre, des réunions d'information réunissant les parties prenantes, et notamment les EPCI et les EPTB, pour impulser la réflexion relative à la mise en place de stratégies locales.

Le plan de gestion du risque d'inondation (PGRI) fixe les objectifs en matière de gestion des risques d'inondation concernant le bassin et les objectifs appropriés aux TRI. Ces objectifs doivent permettre d'atteindre les objectifs de la stratégie nationale.

Les objectifs du plan sont déclinés au sein de stratégies locales de gestion des risques d'inondation pour les TRI. Le plan comporte une synthèse de ces stratégies et des mesures identifiées à la suite de leur élaboration.

Ces stratégies locales pour les TRI doivent être co-élaborées par l'Etat et les parties prenantes, notamment les collectivités concernées, les EPCI et les EPTB, en conformité avec la stratégie nationale et en vue de concourir à sa réalisation.

Contribution possible de l'Etablissement à la démarche

Parmi les 22 TRI dont la liste a été arrêtée sur le bassin Loire-Bretagne, 12 concernent directement des villes ou agglomérations membres de l'Etablissement qui vont être associées au pilotage de l'élaboration des stratégies locales.

Dans ce cadre, un appui pourrait être apporté par l'Etablissement à celles des collectivités qui le souhaiteraient.

Elles pourraient ainsi bénéficier de l'expertise et des connaissances acquises par l'Etablissement à travers le pilotage des actions conduites ces dernières années, notamment : les études globales d'analyse du risque et de propositions d'actions sur le haut bassin de la Loire, le bassin de l'Allier, la Loire moyenne, le bassin de la Maine, les actions d'appui aux communes pour la réalisation des PCS et la pose de repères de crues, celles pour l'élaboration de PCA ou encore en faveur des entreprises pour la réduction de leur vulnérabilité.

Dans le droit fil des modalités d'action qu'il a développées dans le cadre par exemple des études « 3P » ou « de vals », l'Etablissement pourrait mettre à disposition son savoir faire en termes d'animation et de concertation, et si cela était nécessaire, assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux d'analyse complémentaire requis le cas échéant.

Au-delà d'une action d'appui pour l'élaboration des stratégies locales liées aux TRI, ainsi que du renforcement des échanges techniques entre TRI « voisins » (du bassin de la Maine, de la Loire moyenne, de l'Allier, etc.) l'Etablissement pourrait également, ainsi qu'il le fait actuellement sur les vals du Giennois, intervenir sur les autres territoires qui, bien que soumis à des risques forts, n'ont pas été retenus dans la liste des TRI.

Il est prévu que ces éléments de proposition soient portés à la connaissance des représentants de chacune des collectivités potentiellement concernées.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Merci chère collègue.

Y a-t-il des interventions sur ce sujet ? Sujet important, bien sûr, la difficulté étant qu'il faut que les décisions locales, y compris de l'Etat, correspondent à une stratégie nationale, mais ce n'est pas évident. Par exemple, quand on a examiné ce qui s'est passé en Allemagne, pendant les grandes crues, et en Pologne, on s'est rendu compte que le risque d'une très grande inondation, parfois, il se joue à 5 ou 10 cm près, pour que cela soit une inondation, pas ordinaire mais supportable, ou quelque chose qui bascule, et donc, dans ce cas-là il y a des choix qui ne sont pas faciles et qui doivent être prédéterminés et il faut prévoir quand même un peu des endroits d'expansion puisque le seul sujet est de faire sauter des digues – on l'a vu en Allemagne – pour qu'ensuite ça abaisse

le flot. Donc, ce sont des sujets super importants et qui doivent être traités localement mais qui ont tous des influences les uns sur les autres, selon que vous êtes en amont ou en aval de la crue.

INTERVENTION DE MME D'AUX

Cette délibération qui est proposée est tout à fait importante et c'est bien que l'EP Loire se positionne, je dirais, en organisateur – je ne sais pas quel est le terme exact qu'il faudrait employer – sur le fait d'avoir une vision un peu globale de ce qui va se passer sur les différents TRI, parce que sur chaque TRI on va avoir une gouvernance à mettre en place mais il faut que cette gouvernance et les actions qui vont être proposées, ces stratégies locales, effectivement aient une efficacité globale, parce qu'il n'est pas question que des travaux ou des stratégies mises en place à l'amont pénalisent l'aval ou vice versa. Donc c'est important.

Ce que j'apprécie aussi dans cette délibération, c'est le fait qu'on parle des territoires qui ne sont pas en TRI : on entend souvent des élus prendre la parole et dire « c'est bien beau, les TRI ont été identifiés mais qu'est-ce qu'on va faire des petits territoires où les enjeux ne sont pas suffisamment importants mais où les dégâts pourraient quand même être importants également ». Donc, c'est bien qu'on ne les oublie pas et que l'EP Loire puisse assurer sa mission pour l'ensemble du territoire, avec une cohérence amont-aval à sauvegarder qui est absolument essentielle.

INTERVENTION DE M. DEGUET

Je voudrais abonder dans ce sens-là et ajouter un autre élément : les TRI n'ont pas forcément une délimitation qui est hydrologiquement complète et donc, on peut se retrouver avec des vals dans lesquels il y a des TRI et des territoires qui ne sont pas TRI mais pourtant, manifestement, la question de la gestion de l'inondation doit être gérée à l'échelle de l'ensemble du val et donc il faut bien avoir une cohérence globale sur le val. D'où, d'ailleurs, l'idée du val du Giennois.

Ce premier élément-là, c'est-à-dire qu'on ne peut pas avoir une stratégie que sur les TRI, mais avec une stratégie qui est forcément cohérente à l'échelle hydrographique, induit absolument le fait d'aller chercher d'autres territoires.

Deuxième chose : j'ai apprécié, Monsieur le Président, que vous évoquiez la question de faire sauter des digues. Peut-être que sans faire sauter des digues, en tous cas la question de prévoir dès le début dans les vals...

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Ce n'était pas des digues politiques !

INTERVENTION DE M. DEGUET

Je suis très d'accord pour faire sauter toutes les digues politiques, si vous le souhaitez !

Mais, par contre, la question de faire la part de l'eau dans chaque val doit être absolument à l'ordre du jour dans chacune des études de val. Donc c'est aussi une orientation importante que peut avoir l'Etablissement quand il pilote ce type d'étude.

INTERVENTION DE M. BARLE

Je rappellerai tout simplement la sagesse qui ressortait de l'étude de l'équipe pluridisciplinaire s'agissant des digues puisque cette dernière, dont je me plais à rappeler à chaque fois – ce n'est pas à vous que je dirai que le don d'enseigner est celui de répéter – je répète à chaque fois qu'elle nous a coûté 55 millions de francs. Cette étude nous mettait en garde, justement, contre la fiabilité des digues et que l'urgence était bien sûr de les consolider, surtout en Loire moyenne où l'abaissement du lit avait affouillé le pied de ces dernières. Le plus grand risque c'est qu'une digue saute d'elle-même. Je ne pense pas qu'il soit judicieux de la faire sauter, je pense que le plus

grave est qu'elle saute d'elle-même. Mais, à cela, pour éviter qu'elle saute d'elle-même, je crois qu'un ingénieur – et sûrement ingénieux – au XIX^{ème} siècle, avait déjà prévu les fusibles de sécurité. Je n'oserai pas les rappeler, je sais que tout le monde sait de quoi je veux parler. L'ennui, c'est que souvent on le préfère chez son voisin que chez soi.

Je rappelle aussi que l'étude pluridisciplinaire dont la première conclusion était de dire que, en cas de crue exceptionnelle, la Loire reprend ses droits sur tous les vals, et bien il n'y aura pas de jaloux à ce moment-là. Alors je crois qu'il serait quand même prudent de prendre en considération ces conclusions qui se répètent de siècle en siècle.

Et puis, pour rester dans le ton de votre humour, Président, je sais bien que c'est toujours la dernière goutte d'eau qui fait déborder le vase.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Je vais vous demander d'approuver ce rapport et puis la conclusion qui est de charger le Président de l'Etablissement de porter à connaissance un certain nombre de choses.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

7. Déploiement de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques

Il s'agit de 5 attributions de subventions qui généralement sont faites dans le bureau mais qui ne s'est pas réuni étant donné les circonstances institutionnelles.

Monsieur VALLIES n'est pas là, je ne le vois pas. C'est Monsieur DRIEUX qui va présenter.

INTERVENTION DE M. DRIEUX

Oui, Monsieur le Président.

Au 20 septembre 2013, 2.495 diagnostics ont été demandés, 2 126 sont déjà réalisés (1938) ou en cours de réalisation (188), dans le cadre de démarche « industrielle ».

Parmi les 1.817 entreprises « diagnostiquées » relancées, plus de 410 entreprises ont à ce jour marqué un intérêt à mettre en place les mesures préconisées. 35 entreprises ont déjà vu leurs demandes de subventions approuvées depuis 2011.

A titre indicatif de l'intérêt de ce soutien financier, l'analyse de cette trentaine de dossiers fait apparaître un montant moyen de subvention légèrement supérieur à 33 k€, pour un coût moyen de projet de 87 k€ environ, à rapprocher du montant moyen des dommages potentiels de plus de 1,8 M€ et de celui des dommages évitables de 720 k€.

1- Attribution de subventions à 3 entreprises (Convention de mandat avec la Région Centre)

Dans la perspective du comité de gestion du plan Loire du 17 octobre 2013, 3 entreprises de la région Centre ont déposé un dossier de demande de subvention du FEDER et sollicitent également un cofinancement de la Région Centre.

- La SARL ATEMAR (37) prévoit l'achat d'un gerbeur électrique d'occasion pour faciliter la mise en hauteur de certains équipements et produits sur des racks de stockage existants, pour un coût total de 5.500 € HT.

- BOURGUEIL DECOR (37), prévoit des travaux d'aménagement pour la protection des 5 vitrines par des rideaux de fer, qui permettraient tout à la fois la limitation des dommages matériels, en évitant la possible casse des vitrines par n'importe quel objet dérivant, la limitation de la pollution du magasin et la réduction de la dispersion du stock qui n'aurait pu être évacué. Le coût total des travaux envisagés est de 19.775,13 € HT.

- La CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE LOIRE-CENTRE (37) prévoit la création d'une seconde ligne d'accès de télécommunication (infrastructure de secours du réseau de télécommunication). Le coût total des travaux envisagés est de 6.537,98 HT.

Dans le cadre de la Convention de mandat de la Région Centre à l'Etablissement et après avis des services de la Région, il est proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 30% du montant total des opérations, à chacune de ces trois entreprises.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les 3 délibérations correspondantes.

2- Modification de 2 subventions à 2 entreprises pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations

- Par délibération de mai 2013, le Bureau de l'EP Loire a donné son accord pour attribuer à l'EURL Habitation Multi Services (45) une subvention de 4.852,58 € (soit 30% de la dépense prévisionnelle de 16.175,26 € HT) pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations.

Suite à une demande du service instructeur (DREAL Centre) de réviser à la baisse le plan de financement, il est proposé de prendre en compte le nouveau plan de financement, le taux de cofinancement restant inchangé, ce qui porte la subvention à 2.752,57 €.

- Par délibération n°13-78-B de mai 2013, le Bureau de l'EP Loire a donné son accord pour attribuer à la SARL SAINT ANTOINE (44) une subvention de 2.158,19 € (soit 50% de la dépense prévisionnelle de 4.316,39 € HT) pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations.

Suite à une erreur matérielle dans le plan de financement, il est proposé de prendre en compte le plan de financement rectifié, le taux de cofinancement restant inchangé, ce qui porte la subvention à 2.358,19 €.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les 2 délibérations correspondantes.

3- Poursuite de la réalisation en nombre conséquent de diagnostics

En application de la délibération n° 08-07 du 14 février 2008, et avec le soutien financier de l'Europe (50% de FEDER) et des collectivités partenaires (50%), l'Etablissement assure la réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents.

Pour permettre la poursuite de cette action, avec pour objectif de dépasser le seuil des 2500 diagnostics réalisés, il est proposé de prolonger l'autorisation d'engagement de crédits prévue initialement sur la période 2008-2013, jusqu'à la date limite de fin d'utilisation des crédits du FEDER Loire, sans modifier le montant de l'enveloppe prévue. Ainsi, l'autorisation d'engagement de crédits – à montant inchangé – serait prolongée jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2015.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Merci, cher collègue. Y a-t-il des remarques sur ces délibérations ?

INTERVENTION DE M. DEGUET

Je n'ai pas de remarque sur les points 2 et 3 mais sur le point 1 : dans la mesure où ces dossiers font l'objet d'une navette dans le cadre du plan Loire, je souhaiterais vérifier que, pour BOURGUEIL DECOR (37), la demande qui avait été faite de vérifier les questions de coûts en termes de la préconisation du bureau d'étude qui demandait du bois par rapport à la grille métallique a été faite et je veux souligner, mais ça c'est une question qui est réglée, que pour la question de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance, l'abonnement ne figure plus dans les demandes de compensation. Parce que, au départ, il y avait la ligne plus l'abonnement.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

La question sur la société BOURGUEIL DECOR : effectivement, dans le cadre de l'instruction, une demande a été faite de vérifier quel était l'impact de changer entre du bois et du métal, un rideau métallique. L'entreprise n'a pas répondu, à notre connaissance.

Pour nous, en tant qu'avis technique, si j'ose dire, il n'y a pas vraiment de problème technique puisqu'il nous semble qu'un rideau métallique remplirait tout à fait la fonction qui est de protéger les vitrines. Mais, à notre connaissance, il n'y a pas eu de réponse de l'entreprise.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Bon, vous vous mettez d'accord sur est-ce qu'on met du fer ou des bambous ? Oui, parce que le bambou, c'est très solide !

INTERVENTION DE MME D'AUX

En cas d'inondation, il vaut mieux avoir du fer dans l'eau que du bois, non ? Parce que ça gonfle. A mon avis, ils ne pourront plus le relever leur rideau, après, quand l'eau sera partie.

INTERVENTION DE M. DEGUET

Mon but n'était pas de tenir ici une discussion sur les différents rideaux mais juste vérifier que la question a été levée – parce que cela reviendra évidemment dans le comité de gestion – donc autant vérifier que ces questions-là ont été levées. C'est tout. Mais je n'ai pas d'avis sur le fait que métallique ou bambou, ce soit mieux. Mais je vous promets, quand j'en aurai un, de revenir pour vous le donner !

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Je vous propose de voter ces 5 délibérations par le même vote. Pas d'opposition ? Je vous remercie.

8. Poursuite de la mise en œuvre du plateau collaboratif d'échange Intranet/Internet du plan Loire

C'est notre collègue Alain DUTOUR qui présente cette délibération.

INTERVENTION DE M. DUTOUR

Merci Monsieur le Président.

En application de la délibération de février 2008, et avec le soutien financier notamment de l'Europe (50% de FEDER), l'Etablissement assure la mise en place du plateau collaboratif d'échange Intranet/Internet du plan Loire, www.plan-loire.fr. Le développement de cet outil, dédié à la collaboration entre acteurs ainsi qu'au partage d'information et de ressources au sein du plan Loire grandeur nature, intervient également en réponse aux objectifs d'ouverture et de transparence.

Pour permettre la poursuite de cette action, dont les objectifs de réalisation et de résultats fixés en 2007 ont été atteints dès 2012, tout en intégrant l'hypothèse d'une année 2014 « de transition » pour ce qui concerne les contractualisation/programmation à l'horizon 2020, il est proposé :

- d'une part de prolonger l'autorisation d'engagement de crédits prévue initialement sur la période 2008-2013, en l'alignant sur la date limite de fin d'utilisation des crédits du FEDER Loire, sans modifier le montant de l'enveloppe prévue. Ainsi, l'autorisation d'engagement de crédits – à montant inchangé – serait prolongée jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2015.
- d'autre part d'autoriser, sous réserve de l'avis de la Commission d'Appels d'Offres, la passation d'un avenant aux marchés 2008B30-1 et 2008BP30-2 pour la poursuite en 2014 des prestations suivantes :
 - assistance technique aux utilisateurs, maintenance corrective, gestion du référencement et hébergement, exploitation du site ;
 - assistance au suivi de la stratégie éditoriale, rédactionnelle, de communication et à l'animation des communautés d'utilisateurs.

Ces avenants, visant à ne pas interrompre l'action en cours depuis six ans, dans la perspective de sa poursuite dans le cadre d'un futur plan Loire, représentent un montant correspondant au montant annuel prévu dans les deux marchés, respectivement de 29.682,27€ HT pour le Lot 1 (augmentation de 14,8 % du montant initial du marché) et de 78.400€ HT pour le Lot 2 (augmentation de 18,6 % du montant initial du marché).

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les 2 délibérations correspondantes.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Merci, cher collègue.

Est-ce qu'il y a des remarques là-dessus ?

C'est un élément important de l'action de notre Etablissement, qui fonctionne bien d'ailleurs.

Pas de remarques particulières, pas de questions, pas de développement ?

Pas d'opposition sur ces 2 délibérations ? Je vous remercie.

9. Note relative au SAGE Layon Aubance révisé

INTERVENTION DE M. COUTURIER

Ce rapport est présenté au Comité Syndical après examen préalable par la Commission mixte de ce jour.

L'Etablissement a été sollicité par le Président de la CLE pour émettre un avis sur le projet de SAGE Layon-Aubance révisé dont le périmètre s'étend sur les départements du Maine et Loire et des Deux Sèvres.

Afin de préparer un avis partagé, le Président de l'Etablissement a adressé un courrier à l'ensemble des collectivités membres concernées.

Le bref délai entre cette correspondance et la rédaction du dossier de séance n'ayant pas permis de recueillir de réponse écrite, le projet d'avis présenté reprend uniquement les observations des services de l'Etablissement faites selon deux approches.

La première lecture, effectuée au regard des missions de l'Etablissement, amène à proposer simplement l'ajout de quelques mentions.

La seconde lecture, plutôt technique, a permis d'émettre des observations sur le contenu ainsi que sur la forme des documents, afin d'améliorer leur compréhension et leur mise en œuvre opérationnelle.

Il est proposé au Comité Syndical de transmettre l'ensemble de ces observations au Président de la CLE, tel que précisé dans le document de séance.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

Je peux simplement rajouter, si vous le permettez, qu'au Comité de Bassin, hier, ce SAGE a fait l'objet d'une délibération également et il a obtenu un avis favorable avec réserves, en particulier sur la question des têtes de bassin versant qui demandaient des précisions et puis un certain nombre de recommandations.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Il n'y a pas eu d'observations de la commission mixte ?

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

S'il n'y en a pas, je vais vous demander d'approuver cette délibération. Pas d'opposition ?

10. Gestion des SAGE portés par l'Etablissement

Notre collègue LEGOUTIERE, de Montluçon, n'est pas là mais il est en route.

On attend 5 minutes. Est-ce que vous m'autorisez à ce que nous passions à l'avis de l'Etablissement sur le projet de Plan de gestion des poissons migrateurs 2014-2019 ? Cela lui donnera peut-être le temps d'arriver.

Donc, c'est Monsieur JOULAIN qui présente cet avis.

11. Avis de l'Etablissement sur le projet de Plan de gestion des poissons migrateurs 2014-2019

INTERVENTION DE M. JOULAIN

Par courrier du 14 juin 2013, le DREAL des Pays de la Loire a sollicité l'avis de l'Etablissement sur le projet de plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) 2014-2019.

Lors de la présentation de ce document, en juillet dernier, devant le comité de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI), certains membres de cette instance ont émis des avis défavorables sur la prise en compte, jugée insuffisante, de l'enjeu saumon et sur l'absence de perspective d'une éventuelle réouverture de la pêche du saumon. Ce plan devrait être adopté en

janvier 2014, après consultation des commissions locales de l'eau, des EPTB ainsi que des conseils généraux et régionaux, puis du Comité de bassin et du public.

Afin de préparer l'avis de l'Etablissement, le Président a sollicité l'ensemble de ses collectivités membres ainsi que les 19 Commissions Locales de l'Eau présentes sur son territoire d'EPTB.

A la date de la diffusion du dossier de séance, le CG 42, le SICALA 37 et les Commissions Locales de l'Eau Evre-Thau-St Denis, Nappe de Beauce, Yèvre-Auron, Estuaire de la Loire et Haut Allier, avaient retourné leurs remarques, indiquant que ce projet ne présentait aucune contradiction avec les actions de leurs territoires ou avec les objectifs ou stratégies de leurs SAGE. Des demandes d'intégration d'études et de projets en cours ainsi que des ajouts d'objectifs chiffrés et du plan d'alevinage ont été faites. Des demandes de contrôle d'ouvrage, d'étude sur la connaissance espèces/habitats dans l'estuaire ainsi que sur la franchissabilité des grands ouvrages, de mise en place d'un incubateur à saumons sur le Renaison et d'une station de comptage sur le Cher à Tours. Les problèmes de prédation due aux silures et aux cormorans ont également été soulignés.

Depuis, les CG 18 et 49, la ville de Châteauroux et les Commissions locales de l'Eau Authion, Loiret et Cher aval sont venus compléter le recueil en indiquant la cohérence du projet avec leur politique et projet de SAGE. Des demandes de compléments ont été faites : ajout d'un bilan du précédent PLAGEPOMI, intégration d'études et de données récentes, précisions et modifications dans le domaine de la restauration de la continuité écologique (aires de répartition des espèces et impact des ouvrages), amélioration de la connaissance des populations de grands migrateurs (meilleur suivi et mise à disposition des données).

Pour ce qui concerne l'Etablissement, en tant que maître d'ouvrage de l'opération du soutien des effectifs de saumons sur le bassin et au regard des exigences techniques et administratives découlant notamment du code des marchés publics, il est apparu nécessaire de lever certaines ambiguïtés dans les dispositions et d'intégrer des précisions afin d'éviter tout problème lors de la mise en oeuvre de cette opération.

En tant que structure porteuse de SAGE, l'Etablissement indique que le projet de PLAGEPOMI est en cohérence avec les documents finaux ou en cours d'élaboration des SAGE qu'il porte. Il exprime le souhait que l'association avec les CLE continue et soit renforcée à l'avenir.

Au titre de la stimulation de la Recherche/Données/Information, de la restauration de la continuité écologique et en tant que propriétaire-gestionnaire des ouvrages de Villerest et Naussac ; les actions menées par l'Etablissement sont en adéquation avec les orientations du projet de PLAGEPOMI 2014-2019.

Il est proposé de demander au Président de transmettre la note correspondante au DREAL des Pays de la Loire.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Merci, cher collègue.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce sujet ?

INTERVENTION DE M. BARLE

Je voudrais simplement rappeler l'histoire de ce saumon. Je partage pleinement l'idée de vouloir revoir le saumon effectuer sa grande migration mais il est bien évident que – et n'en déplaise aux nostalgiques – nous ne reverrons jamais le saumon comme nous l'avons connu, le biotope de ce dernier ayant complètement changé sur le cours du fleuve. Il est fait état notamment de ces

prédateurs redoutables que sont le cormoran et le silure. Ils ne sont certainement pas étrangers à la difficulté qu'ont les saumons à remonter.

C'est la raison pour laquelle j'adhère pleinement dans l'attitude de l'Etablissement public Loire de poursuivre l'expérience saumon mais sachant que, de toutes façons, il ne faut pas trop se faire d'illusions quant au retour du saumon. Cela s'est beaucoup amélioré par rapport à ce qu'on avait connu dans les années creuses mais ne nous voilons pas la face, dans ce contexte de biotope nous ne reverrons pas le saumon comme nous l'avons connu, enfin comme nos ancêtres l'ont connu au XIX^{ème} siècle et même encore au début du XX^{ème} siècle.

Alors, faut-il le pêcher ou non, c'est un autre problème.

Je rends hommage d'ailleurs à notre prédécesseur, ici, avec lequel j'ai eu l'honneur de siéger, qui était Louis Héraud, qui a toujours défendu ce programme.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Merci. Y a-t-il d'autres remarques ?

INTERVENTION DE M. DEGUET

Je ne comprends pas complètement la portée de l'avis notamment sur la question de l'ouverture de la pêche et, en tous cas, je ne souhaiterais pas que notre Etablissement donnât un avis directement favorable et sans restriction sur cette question. Il est clair que le retour du saumon sur la rivière – on peut réellement rendre au bout de la reconquête et tant qu'on fera de l'alevinage sur la rivière, la pêche reviendrait plus ou moins à produire de l'alevinage pour pêcher à l'aval et donc on n'est pas réellement sur l'objectif de reconquête.

Donc je souhaite que la question de la pêche, qui est tout à fait légitime, soit posée à nouveau quand on aura réétabli de façon fonctionnelle et sans réintervention d'alevinages successifs la vie des saumons, ce qui probablement arrivera mais ce qui n'est pas le cas pour l'instant.

En tous cas, sur cette question, je pense qu'il y a lieu d'y aller effectivement très modérément. D'accord, il y a les cormorans, il y a les silures, si en plus il y a un prélèvement par la pêche, je crains qu'on n'y arrive plus du tout du tout.

INTERVENTION DE M. JOULAIN

J'avais réuni un certain nombre d'acteurs locaux au niveau du SICALA Anjou-Atlantique et ce qui m'avait été remonté, c'était : « *Ecoute Yves, t'es sympa mais le jour où ils feront sauter le bouchon vaseux à côté de Nantes, le saumon pourra effectivement retrouver son parcours migratoire correct.* »

Donc, en fait, ce qu'ils me disaient, c'est oui, sans doute, mais si on met des alevins en permanence, je n'ai pas l'impression que nous devons, dans la Loire moyenne mais plutôt la Loire estuarienne par là, on en voit passer beaucoup. C'était leur avis. La fédération de pêche du Maine-et-Loire a cette impression.

Quant aux gestionnaires territoriaux, élus ou autres, ils m'avaient donné oralement ou par avis mail un accord sur ce plan-là. Mais, pour beaucoup, il n'empêche que le comptage fait chez nous, si tant est qu'il soit fait, montre une quantité vraiment très infime.

Donc, quid de l'aide, me disaient-ils ?

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Monsieur EUDE, vous vouliez dire quelque chose.

INTERVENTION DE M. EUDE

Monsieur le Président, je voudrais simplement apporter un élément de précision à Monsieur DEGUET : ce qui est rapporté, c'est la position de certains membres lors de la réunion du COGEPOMI qui ont évoqué cette question ; donc il est fait état de ce qui a été dit lors de cette réunion. Cela n'emporte pas d'autres conséquences pour d'autres que ceux qui ont émis ces opinions. Par contre, elles sont retracées dans la note pour qu'on sache pourquoi il y a eu des opinions émises ce jour-là.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Voilà, c'est l'avis de notre vétérinaire qui l'emporte. Tant que les choses sont différentes, il ne pourra pas y avoir de retour du saumon dans les mêmes conditions que précédemment. Après, c'est à nous de savoir si on continue à faire ce peuplement qui a une part d'artificiel. En même temps, bon...

Y a-t-il d'autres remarques ?

S'il n'y en a pas, je vais vous proposer d'approuver cette délibération, avec les réserves qui ont été signalées au début.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

12. Gestion du foncier de l'Etablissement, site de Serre de la Fare

INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE

Ce rapport est présenté au Comité Syndical après examen préalable par la Commission mixte de ce jour.

Par délibération de février 2008, confirmée en juillet 2012, le Bureau a autorisé la vente de parcelles situées à Chadron pour un montant situé entre un minimum, l'évaluation par le Service des Domaines majorée de 15 %, et un maximum, l'évaluation du notaire saisi, soit un prix à débattre de 144.317 €.

Par courrier d'août 2013, l'Etude Vey propose à l'Etablissement d'abaisser le prix du bien concerné à l'estimation des domaines, soit 120.000 €, compte tenu de la situation actuelle particulièrement difficile pour le marché de l'immobilier sur ce site.

Par ailleurs, le Bureau a autorisé le versement, à la Commune de Chadron, sous forme de subvention au projet de développement local des hameaux de Colempse, du produit des ventes prévues et réalisées. Les biens susmentionnés sont concernés.

Par courrier d'août 2013, le maire de Chadron a marqué son accord pour la réduction du montant de la vente dont il s'agit.

Dans ce contexte, il est envisagé d'approuver la proposition de l'Etude Vey.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Pas d'opposition ? Je vous remercie.

INTERVENTION DE M. BARLE

Je vote cette proposition mais, puisque nous sommes sur la gestion d'établissement foncier, je m'étonne que la question que j'avais posée la dernière fois ne soit pas à l'ordre du jour. Je rappelle, pour les collègues qui ne le sauraient pas, que nous avons pris une délibération il y a environ 4 ans pour vendre un immeuble dont nous sommes à moitié propriétaire sur le site du Veudre : le vieux manoir du Bouchet, dont l'Etablissement public Loire est propriétaire de la moitié et la famille AUPETIT de l'autre moitié. On doit reconnaître que l'Etablissement ne prodigue pas à cet immeuble les bons soins d'un père de famille et que, menaçant ruine, il risque d'entraîner la ruine du bâtiment voisin.

Sachant qu'il ne fait pas partie non plus de la convention signée avec la mairie de Chantenay, je souhaiterais que, comme vous l'avez dit tout à l'heure, vous alliez expédier les affaires courantes, que celle-ci court également et que la lettre de Madame AUPETIT lui soit parvenue. Mais, à ce jour, je ne crois pas que ce soit fait.

Devançant votre réponse, je me permettrai de vous rappeler cette anecdote entre Louis XIV et Racine :

- Alors, Jean, et cette nouvelle tragédie ?
- Ô Sire, elle est faite, je n'ai plus qu'à l'écrire.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Ah oui, les voies, vous savez, c'est terrible.

Dans les anecdotes : le 14 juillet 1789, tout le monde sait ce qui s'est passé, n'est-ce pas ? Et la même partie de la population, le 16 juillet 1789, a assisté tout entière au tirage de la loterie royale.

On est un pays curieux, n'est-ce pas ?

Monsieur EUDE, vous voulez dire quelque chose.

INTERVENTION DE M. EUDE

Simplement indiquer que la préoccupation du maire de Livry est tout à fait intégrée dans les discussions de l'Etablissement. Par contre, par rang de priorité, aujourd'hui, nous essayons avec le notaire d'arriver à la fin du traitement du dossier qui concerne plus particulièrement le hameau de Paraize avant de basculer ensuite sur ce deuxième dossier.

INTERVENTION DE M. BARLE

Je vous remercie, Monsieur le Directeur. Le maire de Livry au hameau de Paraize mais, en ce qui concerne Chantenay-Saint-Imbert, c'est le président du SINALA qui s'exprime.

Ce serait dommage que cette affaire ne puisse pas aboutir, dans la mesure où il y a une volonté des voisins de restaurer cet immeuble qui en vaut la peine. Je pense que vous aviez été détenteurs de photos lorsque le dossier avait été établi.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Là, ce n'est plus Racine, c'est « dialogue avec moi-même » !

Merci.

13. Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes du Centre, Limousin

Vous voyez que c'est un sujet important. Je vous avais dit que j'attendais d'avoir ce rapport définitif pour quitter la présidence de l'Etablissement.

Il y avait deux sujets : avoir des nouveaux locaux, en bordure de Loire, puisque c'était mieux quand même pour l'EP Loire d'être en bordure de Loire plutôt que de dire : « venez voir l'Etablissement public Loire, il est où, il est à La source, et c'est où, c'est 15 km plus haut là-bas ». Donc là, le 2 novembre, puisque l'agence immobilière nous a proposé le 1^{er} novembre – j'ai fait remarquer que c'était la Toussaint et qu'en France, c'était férié... - donc nous attendrons quelques jours pour rentrer dans les nouveaux locaux. Et, en même temps, nous avons eu le rapport définitif d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes qui est, pour ceux qui ont l'habitude de ce genre de rapports, plutôt positif et donc, j'en suis satisfait puisque je souhaitais ne pas partir pour ne pas laisser à mon successeur d'avoir à gérer la suite. Ça m'est arrivé sur d'autres sujets !

A la lecture du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes du Centre, Limousin, transmis par courrier en date du 13 août 2013, il peut être considéré que l'Etablissement devrait y trouver une motivation supplémentaire à poursuivre dans la voie de son développement maîtrisé, dans le prolongement des efforts déjà consentis en termes d'optimisation de ses ressources humaines, techniques et financières. Etant plus particulièrement relevé, dans la synthèse des observations, les éléments suivants :

- « *la situation financière de l'Etablissement – budget principal et budget annexe – paraît saine* » ;
- l'Etablissement « *a financé d'importants investissements, sans pour autant recourir à l'emprunt* » ;
- « *a constitué ces dernières années [...] des provisions en prévision de travaux à venir [...] et de l'acquisition de locaux* » et « *a adopté, depuis peu, une politique d'amortissement plus contraignante* » ;
- « *respecte désormais les règles de la comptabilité d'engagement ainsi que l'obligation de procéder au rattachement des charges et produits à l'exercice* » ;
- « *utilise la faculté d'engagement pluriannuel (AP/CP) pour ses dépenses d'investissements* » ;
- « *a su obtenir des cofinancements étatiques et surtout européens pour financer une palette d'actions sans cesse élargie* » ;
- « *bénéficie, en outre, d'une redevance dynamique et de marge de manoeuvre au niveau des contributions, la base de calcul n'ayant pas été valorisée depuis 2008* » ;
- étant indiqués par ailleurs « *les efforts de maîtrise fournis en 2011* » pour les charges de gestion, et le fait que « *la passation [des] commandes publiques n'a fait l'objet d'aucun contentieux* », avec « *une fonction « achats » [...] consolidée* », même si ce n'est que « *tardivement* ».

Là, bon, la Cour des comptes considère que la situation financière de l'Etablissement est saine ; que nous avons réalisé d'importants investissements sans recourir à l'emprunt, donc là, le représentant de l'Etat va pouvoir approuver ; que nous avons constitué des provisions ; que nous respectons désormais – ça faisait référence à des petites choses – les règles de la comptabilité d'engagement ; que nous avons une redevance dynamique ; et que nous avons fait des efforts de maîtrise, mais ça aussi grâce à notre collègue CHAPAVEIRE qui tout à l'heure va en présenter un autre puisqu'on diminue nos dépenses de plus de 600.000 €, donc là aussi transmettez à Monsieur le représentant de l'Etat en lui disant que les collectivités locales savent faire des efforts et investir sans faire d'emprunt, c'est un sujet important.

Donc là, nous avons à prendre acte que cette communication a été faite.

Est-ce qu'on attend Monsieur LEGOUTIERE ? Est-ce qu'il vient bien ? C'est un peu délicat, c'est le Président du SAGE donc on va attendre encore un petit peu.

14. Affectation de crédits de report

INTERVENTION DE M. JANSSENS

Ce rapport est présenté au Comité Syndical après examen préalable par la Commission mixte de ce jour.

Les demandes présentées ci-dessous sont conformes aux principes d'affectation des crédits de reports « Chambonchard », « Basse Loire » et « Le Veurdre ».

La Région Pays de la Loire a indiqué qu'un montant de 16.677 € pouvait être prélevé dans le cadre du financement 2013 de la mission de coordination technique pour la réduction du risque d'inondation sur le bassin de la Maine.

La Région Centre a indiqué que pouvait être prélevé pour l'année 2013, un montant de 228,76 € dans le cadre du financement de l'animation et des actions de communications du SAGE Allier Aval, un montant de 8.485,10 € dans le cadre du financement de l'animation et des actions de communications du SAGE Loir, 5.490 € dans le cadre du financement des frais liés à l'enquête publique du SAGE Loir, et 10.500 € pour l'appui renforcé pour les PCS en région Centre.

Le Département du Loiret a indiqué que pouvait être prélevé pour l'année 2013, un montant de 8.146 € dans le cadre du financement du suivi des opérations lit et levées et 5.183 € dans le cadre du financement pour la coordination technique pour la réduction du risque inondation en Loire Moyenne La Région Auvergne a indiqué que pouvait être prélevé pour les années 2013-2014, un montant de 9.171,33 € dans le cadre du financement des frais d'encadrement de secrétariat et de communication du SAGE Allier Aval.

Voilà, Monsieur le Président.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Merci.

Donc, il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ?

On peut les voter en un seul et même vote, si vous êtes d'accord.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous en remercie.

15. Décision modificative n°3 pour l'exercice 2013

INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE

Merci Monsieur le Président.

Ce projet de décision modificative a pour principal objectif d'intégrer les ajustements de crédits nécessaires. Il n'entraîne pas d'appel à contributions ni à redevance complémentaire. Le montant de la diminution de crédit proposée s'élève à 667.904 €.

S'agissant en premier lieu du Budget annexe « Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villereest », la présente DM3 est neutre financièrement. Elle ne concerne que le redéploiement de crédits, rendu possible pour l'essentiel par la mobilisation du poste « dépenses imprévues », afin d'ajuster ces derniers à la réalisation des actions pour l'exercice 2013.

S'agissant en second lieu du Budget principal, le budget s'équilibre en dépense et en recette à – 774.488 €. En dehors des écritures d'ordres et comptable, ce budget s'établit à – 667.904 €.

↳ Le volet « Prévention et réduction du risque inondation » fait l'objet d'une diminution de 183.000 €. Elle correspond à l'ajustement des crédits pour la démarche de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économique, au-delà de l'inscription de 87.000 € de crédits relatifs au programme de restauration du lit et de renforcement des levées en Région Centre, financés par la participation des collectivités concernées, ainsi que de 30.000 € de crédits nécessaires à l'engagement du nouveau marché pour l'installation de repères de crue supplémentaires.

↳ Le volet « Stimulation de la Recherche/Données/Inform@tion (+ Valorisation du Patrimoine) » fait l'objet d'une diminution de 128.000 € correspondant à l'ajustement des crédits sur les frais d'intervention.

↳ Le volet « Aménagement et gestion des eaux » fait l'objet d'une diminution de 238.250 € correspondant à l'ajustement des crédits relatifs au portage de SAGE par l'Etablissement.

↳ Le volet « Fonctionnement administratif de l'Etablissement » fait l'objet d'une diminution de 118.654 € correspondant à l'ajustement des crédits d'amortissement.

L'application de ces dispositions fait l'objet des projets de délibérations suivants proposés au Comité Syndical :

- approbation de la décision modificative n°3 de l'exercice 2013 – budget principal
- approbation de la décision modificative n°3 de l'exercice 2013 – budget annexe

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Merci, cher collègue.

Vous voyez, l'avantage d'avoir un président de commission des finances auvergnat, c'est que ça se ressent !

INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE

Merci Monsieur le Président.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Est-ce qu'il y a des remarques, des questions, des demandes d'explications ?

Je vais donc vous demander de vous prononcer sur cette décision modificative et sur celle du budget annexe « exploitation des ouvrages ».

Pas de refus de vote ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ?

Je vous remercie.

16. Gestion du personnel de l'Etablissement

INTERVENTION DE M. DRIEUX

Ce rapport vous est présenté après examen préalable par votre Commission mixte de ce jour.

En lien avec le déménagement dans les nouveaux locaux, envisagé début novembre 2013, l'Etablissement a prévu de passer une convention de restauration pour ses agents, avec l'Association de Gestion du Restaurant Inter Administratif d'Orléans Centre.

Cette convention ne changera pas les modalités de participation de l'Etablissement qui se répartiront de la manière suivante :

- Catégorie 1 (agents de catégorie A) : 1,03 € TTC de participation patronale par repas auquel s'ajouteraient 2,21 € TTC de frais d'admission soit un total de participation de l'Etablissement de 3,24 € TTC.

- Catégorie 2 (agents de catégories B et C dont l'indice brut est inférieur à 702): 2,56 € TTC de participation patronale par repas auquel s'ajouteraient 2,21 € TTC de frais d'admission soit un total de participation de l'Etablissement de 4,77 € TTC.

A titre indicatif, l'augmentation correspondante, imputable aux seuls frais d'admission, s'élève à 0.11 € (2.21 € TTC - 2.10 € TTC / contrat actuel).

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Merci, cher collègue.

Ce n'est pas une délibération qui je crois soulève de difficulté, donc c'est la possibilité pour le personnel, qui va changer de lieu, de pouvoir continuer à se restaurer dans les meilleures conditions.

Pas d'opposition ?

Je vous en remercie.

Nous saluons l'arrivée de notre collègue, M. LEGOUTIERE, auquel je vais laisser le temps de s'installer, d'appuyer sur le bouton de son micro et donc de nous présenter les deux délibérations relatives à la gestion des SAGE portés par l'Etablissement.

INTERVENTION DE M. LEGOUTIERE

Merci Monsieur le Président, en vous demandant de bien vouloir excuser mon retard, dû à un rendez-vous professionnel parisien qui a malheureusement duré.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Je vous en prie.

INTERVENTION DE M. LEGOUTIERE

Ce rapport est présenté au Comité Syndical après examen préalable par la Commission mixte de ce jour.

1 - Modification de la délibération n° 13-107-CS du Comité Syndical du 28 juin 2013 -Etude « amélioration de la connaissance relative aux pollutions diffuses sur le périmètre du SAGE Val Dhuy Loiret »

Une erreur de pourcentage s'est glissée dans la délibération n°13-107-CS du Comité Syndical du 28 juin 2013, avec pour conséquence que le dossier déposé de demande de soutien du FEDER n'a pu être considéré comme complet par le service instructeur. Il est proposé une nouvelle délibération reprenant le tableau présentant le plan de financement.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Pas de remarque particulière ? Pas d'opposition ? Je vous remercie.

INTERVENTION DE M. LEGOUTIERE

2 – Recrutement du chargé de mission SAGE Yèvre Auron

Suite au courrier conjoint du Conseil Général du Cher et du Président de la Commission Locale de l'eau sollicitant l'Etablissement public Loire pour devenir la structure porteuse du SAGE Yèvre-Auron en phase de mise en oeuvre, le Comité Syndical de mars 2013 a donné un accord de principe favorable à cette sollicitation.

En application de cette décision, les services de l'Etablissement ont rencontré le Président de la CLE, ainsi que les services du Conseil Général du Cher, qui assure actuellement le rôle de structure porteuse, en vue d'examiner et de préciser les modalités techniques et financières d'un transfert de cette mission vers l'Etablissement à partir du 1^{er} janvier 2014.

Ces modalités ayant reçu un accord de principe favorable des collectivités territoriales concernées (Région Centre et Département du Cher), il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le lancement de la procédure de recrutement du chargé de mission SAGE Yèvre Auron et pour ce faire de créer un poste d'ingénieur territorial au tableau des effectifs de l'Etablissement. Il est prévu que le poste soit basé à BOURGES et accueilli dans les locaux du Conseil général du Cher.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Y a-t-il des remarques ? Pas d'opposition pour cette création ? Je vous en remercie.

17. Avis de l'Etablissement sur la proposition de révision de la maquette financière du PO plurirégional Loire

Monsieur EUDE, c'est vous qui présentez.

INTERVENTION DE M. EUDE

Merci Monsieur le Président.

Cette présentation, s'appuyant sur la proposition de délibération distribuée actuellement, consiste en 6 articles.

Le premier article qui vise simplement à mettre en perspective la proposition de révision de la maquette financière formulée par l'autorité de gestion par rapport notamment à celle convenue par l'ensemble du partenariat et approuvée par la Commission européenne en 2007.

Un deuxième article qui, lui, souligne les implications de cette proposition de révision en termes notamment d'affichage des orientations stratégiques du Programme Opérationnel plurirégional, en particulier pour le volet prévention des inondations et réduction des vulnérabilités qui subiraient un renversement de priorité ainsi que le montre le schéma visualisant le croisement des 2 axes en application de la proposition de révision actuellement pendante, cela étant par ailleurs retracé dans un tableau récapitulatif qui met en regard les estimations des besoins, en particulier ceux figurant dans les documents transmis par l'Etablissement et la proposition de révision telle que nous l'avons reçue en septembre 2013.

L'article 3 quant à lui rappelle les indications fournies par le Premier ministre cet été relativement aux perspectives de contractualisation 2020 et l'identification de l'année 2014 comme année de transition permettant de clôturer les contrats de projets Etat-Région 2007-2013 qui seront poursuivis en 2014 pour les principaux domaines d'intervention et invitant donc à une gestion circonstanciée et progressive dans le temps des enveloppes de crédits encore disponibles, en particulier du FEDER.

L'article 4 quant à lui propose de préserver les rangs de priorité et volume de crédits correspondants pour les différents axes d'intervention tout en intégrant les besoins exprimés mais certes pour une part seulement à ce stade. Et pour ce faire, le positionnement à la valeur de 12.250.000 €, le point de convergence de l'axe 1 et de l'axe 2 qui permettrait de continuer à dire que l'axe 1 est l'axe 1 et que l'axe 2 n'est pas encore devenu l'axe 1. Là encore, les éléments chiffrés et de visualisation sont reproduits dans le projet de délibération.

L'article 5 préconise dans le même temps une gestion prudentielle des crédits européens encore disponibles avec une programmation par rangs de priorité, sachant que, pour récapituler, la proposition qui est faite en variation par rapport à celle soumise conduirait simplement à procéder en deux temps et non pas en un seul et permettrait de baisser en valeur relative par rapport aux besoins estimés de 5,35% l'axe 1, de 4,20% l'axe 2 et de 5,69% l'axe 3. Donc une certaine égalité dans l'effort consenti par rapport aux demandes exprimées, permettant dans le même temps d'abonder à hauteur de 600.000 € l'axe 2 et de 650.000 € l'axe 3 de l'actuel programme.

Voilà donc les quelques éléments d'information fournis permettant donc à la fois de préserver les rangs de priorité des axes d'intervention en matière stratégique et, malgré tout dès ce stade d'avancer dans l'abondement de crédits de l'axe 2 et de l'axe 3.

A titre indicatif, une baisse aujourd'hui sur l'axe 1 de - 1.250.000 €, peut être rapprochée d'une récente délibération de nos collègues de la région Midi-Pyrénées – elle date de la semaine dernière – qui abondait le dispositif d'aides à la réparation des dommages causés par les derniers événements dans les Hautes-Pyrénées et qui, pour la seule réunion de leur commission permanente, abondait à hauteur de 3.000.000 € les 80 premiers dossiers de réparation des dégâts causés dans les Hautes-Pyrénées ces derniers mois. C'est à la fois très peu et cela peut être beaucoup dans l'hypothèse d'un problème particulier.

Donc, préserver en quelque sorte les 2 voies d'action : la voie d'action des priorités et la voie d'action d'un réabondement sans s'interdire la possibilité à un autre stade éventuellement d'en tirer des conséquences ultérieures.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Merci Monsieur EUDE. Est-ce qu'il y a des remarques ? Là, ce n'est ni Racine ni Corneille, ce sont des combats de technocrates au couteau.

Pour l'instant, ça va ? Pas de remarques particulières, pas d'opposition ? Je vous remercie.

Oui, Monsieur DEGUET.

INTERVENTION DE M. DEGUET

Monsieur le Président, je n'ai pas eu totalement le temps d'examiner les choses mais je m'abstiendrai sur ce vote, notamment eu égard au fait que la plateforme n° 3, qui a d'extrêmes besoins, est dans la proposition de l'Etablissement public moins dotée en PO FEDER qu'elle ne l'est dans celle de l'Etat, et je me pose des questions sur cette plateforme-là particulièrement.

Sur la question de l'équilibre entre les plateformes 1 et 2, je n'ai pas suffisamment regardé ce que cela pouvait avoir comme implication. En gros, je vais dire les choses un peu crûment, la plateforme 1 et la plateforme 2, ce n'est pas tout à fait les mêmes financeurs, pour la contrepartie

locale, et donc j'aimerais être absolument sûr que les modifications ne sont pas complètement liées à des disponibilités de crédits sur les plateformes 1 et 2. C'est pourquoi je ne me prononcerai pas sur ces questions-là avant d'avoir regardé. En revanche, sur la plateforme n°3, je crois que le besoin est tout à fait clair en termes de questions d'écologie et des espèces.

Donc, je m'abstiendrai sur l'avis de l'Etablissement public.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

On note cette abstention.

18. Débat d'orientations budgétaires 2014

Nous passons maintenant au débat d'orientations budgétaires et c'est notre collègue Jean-Pierre LE SCORNET qui va nous le présenter.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci Président, chers collègues, quelques mots de présentation de ce rapport.

Comme ce fut le cas les années précédentes, il est proposé que la construction du budget 2014 prenne en considération les préconisations de l'audit financier de 2009, en particulier l'application des principes d'utilisation des crédits de report de l'Etablissement déjà adoptés par le Comité Syndical.

Une attention particulière sera également portée à l'intégration des observations définitives de la Chambre régional des comptes dans son Rapport de septembre 2013.

Avec la perspective d'une année 2014 « *de transition* », le double objectif reste : d'une part, d'assurer la mise en oeuvre de l'actuel plan Loire dans le respect des engagements souscrits ; d'autre part, de ne pas devoir procéder en 2014 à un ajustement à la hausse des contributions des collectivités membres ou de la redevance pour soutien étiage, du fait de la réduction probable de certains co-financements, notamment ceux de l'Etat.

Cette année encore, les principes retenus pour la construction du budget sont les suivants :

- les crédits des actions à l'échelle du bassin sont appelés sous forme de contributions des collectivités membres,
- les actions à l'échelle locale font l'objet de subventions sollicitées auprès des collectivités, membres ou non,
- dans les deux cas, un effet levier est recherché par la mobilisation de cofinancements, notamment de l'Europe, de l'Agence de l'eau et de l'Etat.

Sachant que l'utilisation des crédits de report ne pourra être effective qu'après le vote du compte administratif et du budget supplémentaire, il est proposé de retenir le mode de faire suivant :

- maintien du vote du budget en décembre avec une préparation et présentation de propositions budgétaires « consolidées », intégrant donc toutes les dépenses prévisionnelles 2014,
- vote, à l'occasion du Comité Syndical de décembre 2013, d'un budget 2014 s'appuyant uniquement sur la part de crédits nouveaux appelés,
- complété par le vote en 2014 du compte administratif 2013 et du budget supplémentaire 2014, intégrant les opérations de fin d'exercice.

A cet égard, on mesurera les résultats des efforts déployés en termes d'engagement comme de mandatement de crédits, pour un volume croissant ces dernières années.

Il est à rappeler enfin que la délibération du Comité Syndical de 2010 relative « au toilettage des statuts de l'Etablissement » n'ayant pas été validée par l'Etat, ce sont les clés de financement

initiales qui trouvent à s'appliquer. Sur la base de ce calcul, certaines collectivités pourraient voir leur contribution augmenter par rapport à l'année passée. Aussi, cette année encore, le principe d'écèlement des augmentations de contributions pour chaque collectivité concernée sera proposé.

Pour ce qui concerne l'encadrement du chiffrage des ressources, il s'agit de construire un projet de budget 2014 sans augmentation du montant total des contributions des collectivités membres, pour la 6^{ème} année consécutive. L'objectif est donc celui d'un niveau global de contributions à hauteur de 2,9 M€, équivalent à celui de 2013.

Le montant total de subventions sera quant à lui fonction de la validation des interventions par les collectivités.

Le montant de la redevance soutien d'étiage sera également à valider, l'objectif visé étant de rester à un niveau équivalent à celui de 2013, soit 3.842.858 €.

Il est à noter que, à ce stade, les propositions de construction du budget 2014 n'intègrent pas l'hypothèse d'une prise en charge par l'Etablissement des frais liés à un éventuel déplacement du batardeau de Villerest, estimés à un montant supérieur à 300.000 € (aménagement d'un terrain d'accueil et déplacement), auquel s'ajouterait la prévision d'une enveloppe de 150.000 € correspondant à chaque remise à l'eau du batardeau.

Pour ce qui concerne l'encadrement de l'évolution des charges de fonctionnement et de la masse salariale, l'objectif du budget 2014 est de maintenir les charges de fonctionnement et les dépenses de personnel à un niveau équivalent à celui de 2013, rapporté au volume d'activité et absorbant donc la variation de la masse salariale liée au GVT (glissement/vieillesse/technicité) et le recours à des renforts occasionnels lié au lancement d'actions ponctuelles ou à caractère expérimental.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération qui prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2014.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Merci. Je vais donc céder la parole à ceux qui souhaitent intervenir sur ce débat d'orientations budgétaires.

La présentation est assez claire au niveau des choses.

On ne demande pas d'augmentation des subventions des collectivités territoriales, ni de l'Etat, ni du FEDER. Je pense que c'est bien. Il faudra veiller à ne pas obtenir de baisse. Voilà, c'est un peu ce que je ressens pour ceux qui auront à suivre ce sujet dans les mois et les semaines qui viennent, d'autant plus que sur la Loire, je verrais bien se profiler un sujet un peu nouveau d'entretien des digues et peut-être, l'Etat étant un peu impécunieux, d'avoir une demande supplémentaire, non pas vis-à-vis de ceux qui donnent déjà (les régions, les départements) mais bien d'ajouter un peu d'autres agences ou d'autres collectivités territoriales. Il faudra examiner cela avec soin le moment venu mais je pense qu'il faut qu'on l'ait dans un coin de notre tête. Ce sera un sujet important.

INTERVENTION DE M. BARLE

S'agissant des digues, Président, vous illustrez tout à fait les propos d'une délibération précédente, lors de cette séance : les digues sont un outil de protection dont on connaît les limites et dont il faut avoir conscience de ces dernières mais qui nous protègent contre les crues les plus fréquentes. Par conséquent, elles ont une importance capitale et il ne faut pas que cela soit un outil qui se retourne contre nous, d'où l'intérêt de les avoir toujours en bon état et de ne pas les perdre de vue.

Je souhaiterais effectivement que, dans ce cadre, les collectivités qui sont en charge de ces digues puissent être aidées, notamment sur l'entretien et puis ces fameuses études de dangers qu'il va falloir établir d'ici 2015 ou 2016 et qui représentent quelquefois, pour des petits syndicats – je pense au nôtre notamment –, des charges importantes.

Et, bien que le levier de je tendais n'ait pas soulevé les espérances à la hauteur de subventions FEDER comme nous l'avions pressenti, je dois vous dire que la digue de Maubou est quand même réparée.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

C'est tout le sujet. Les digues ne sont pas une protection contre les grandes crues, il faudra même en faire sauter une partie à ce moment-là ; peut-être même prévoir, dans des crues moyennes d'avoir des parties de digues construites de telle façon que, quand il y a une pression, ça permet déjà d'évacuer de l'eau vers des endroits de décantation ; par contre, elles sont tout à fait essentielles pour les crues ordinaires mais qui, dans des lieux comme les nôtres, sont quasiment presque annuelles ou biennuelles. Donc c'est un sujet complexe.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

INTERVENTION DE M. SOLER

Je reviens sur les recettes. Je comprends bien et je soutiens la démarche qui est de garder depuis plusieurs années constantes les contributions des collectivités.

Je voulais savoir s'il y avait un argumentaire ou une justification à dire que, par exemple, pour la redevance de soutien d'étiage, on garderait aussi cette politique de stabilisation, de ne pas augmenter, de ne pas baisser. Est-ce que la réflexion a été poussée sur la réalité des gens qui versent la redevance de soutien d'étiage ?

INTERVENTION DE M. EUDE

Qui dit redevance dit redevable ; qui dit redevable dit certaines catégories : industriels, exploitants agricoles, collectivités et un très gros redevable qui s'appelle EDF. A partir du moment où le calcul de la redevance s'appuie sur le prévisionnel pluriannuel de travaux envisagés, la mission confiée à l'Etablissement est de faire en sorte que les coûts exposés et strictement liés à assurer la fonction de soutien d'étiage soient les plus maîtrisés possibles. C'est-à-dire que, pouvoir rendre compte puisque chaque augmentation du montant de la redevance est soumis à la commission des usagers du soutien d'étiage qui donne son avis et peut éventuellement s'opposer à un certain type de dépenses. Donc, à partir de ce moment-là, l'idée est de contenir les coûts dans ce qui est totalement indispensable et je dois dire que, depuis quelques années, les services et notamment le service dédié qui a été constitué pour cela fait un très gros travail de tuilage pour, d'une part, éviter les mouvements de pics qui feraient que, une certaine année, on serait obligé d'augmenter très fortement la redevance pour ensuite éventuellement s'apercevoir que, parce que les travaux ne peuvent pas être faits, il faut les rescinder, et rendre aussi prévisible et, d'autre part, aussi régulière la sollicitation qui est faite auprès des collectivités.

Ce qu'il faut bien comprendre, c'est qu'on ne peut pas entrer n'importe quelle dépense en face de la redevance soutien d'étiage. Et c'est à partir de la définition de ces dépenses qui sont strictement liées au soutien d'étiage qu'on peut effectivement ensuite en déduire le calcul. On a vu le cas de figure qui s'est passé il n'y a pas très longtemps – et j'hésite à parler de cela devant les représentants de la Lozère – mais la question a été posée de la contribution éventuellement du redevable pour aller entretenir un certain nombre de dispositifs de traitement des eaux et les redevables ont dit : « excusez-nous mais il y a déjà des dispositifs qui existent à l'agence de l'eau, on ne va pas doubler avec les dispositifs qui sont prévus alors que là on est simplement sur le soutien d'étiage. Donc autant utiliser chaque instrument à sa fin ».

Et aujourd'hui, effectivement, l'objectif – et ça c'est la demande des redevables – est de faire en sorte que la redevance soit le plus prévisible possible et que, tout d'un coup, elle ne s'emballe pas. Pour autant, il peut y avoir tout un tas de raisons externes qui amènent à des mouvements sévères : les premiers sont des accidents qu'on arriverait pas à maîtriser, les seconds sont des corpus de règles qui éventuellement imposeraient en matière de sécurité des réglementations et donc des travaux particuliers, d'où le deuxième effort accepté par l'Etablissement qui est de constituer ce système de provisions pour gros travaux, ce système pour dépenses imprévues de fonctionnement, de façon là encore à être le moins exposé.

Mais, je ne voudrais pas dire de sottises, je parle sous le contrôle de Jean-Luc ROY, on avait fait la simulation ne serait-ce que sur une simple évolution des règles de sismicité : on basculait sur des enveloppes de plus de 1 à 2 millions d'euros, simplement en changeant une règle sur la sismicité.

Le message, c'est la maîtrise de la variation de cette redevance aujourd'hui et, surtout, parce que sinon on serait critiquable, confiner la redevance pour les frais auxquels elle est dédiée et non pas y rentrer des dépenses qui pourraient certes être légitimes et intéressantes mais qui ne seraient pas légales.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Merci Monsieur EUDE. Est-ce qu'il y a d'autres remarques concernant ce débat d'orientations ?

INTERVENTION DE M. LEGOUTIERE

Monsieur le Président, mes chers collègues, j'ai un commentaire à faire qui sera plus politique que technique : il y a une semaine, à peu près à cette heure-ci, j'ai fait, en tant que président de CLE, adopter à l'unanimité le projet de SAGE Cher amont. J'ai pu constater à cette occasion la frilosité affichée de mes collègues conseillers généraux quant aux finances départementales et un éventuel engagement des départements dans un certain nombre d'actions. C'est pourquoi le fait de stabiliser la demande faite aux collectivités locales me paraît sage. En revanche, je voulais attirer votre attention sur un point qui risque de nous mobiliser dans les mois à venir qui est la transmission du domaine public fluvial. La remise du DPF du Cher a échoué après une concertation entre le Conseil Général de l'Allier et celui du Cher. Si les départements eux-mêmes refusent d'endosser cette nouvelle responsabilité, je vois mal les deux voire les trois Régions concernées endosser à leur tour cette responsabilité-là et je compte sur nous pour que ce cadeau de l'Etat ne soit pas en quelque sorte un cadeau empoisonné. Il est clair que l'Etat a tendance à se défausser, sous un vocabulaire beaucoup plus soigné et plus plaisant, d'un certain nombre d'éléments et cette transmission du DPF inquiète fortement mes collègues conseillers généraux et conseillers régionaux.

C'était mon commentaire et c'est pour cela que je relève la sagesse de nos propositions d'orientations budgétaires.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

C'est devant nous, cela, c'est devant nous. C'est sûr que c'est un gros sujet.

A titre d'exemple, si vous voulez : dans une ville comme Tours, c'est nous qui entretenons les digues du Cher. Je peux vous dire que c'est cher, c'est très très cher, très très cher !

Ce sont des sujets complexes, surtout, si vous voulez, qu'on a des variations dans la doctrine de prévention et de traitement des inondations. Ça évolue, ça ne reste pas sur 50 ans toujours la même, il y a des évolutions et donc à chaque fois, il faut se mettre au diapason d'un certain nombre de réglementations et c'est sûr que la dévolution du domaine public, là, va être un moment complexe.

On n'en est pas encore là, mais ça peut venir.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur le débat d'orientations budgétaires ?

19. Election du Président et actualisation de la liste des membres du Bureau

Alors nous arrivons maintenant au dernier point à l'ordre du jour qui est l'élection du Président et l'actualisation de la liste des membres du Bureau.

Avant d'engager les procédures, je dois recueillir les candidatures à cette présidence.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Vous m'aviez laissé l'été pour réfléchir à cette proposition. J'ai donc profité de cette période estivale pour réfléchir de manière très approfondie et je peux vous annoncer qu'aujourd'hui je suis donc prêt à assumer, si j'ai la confiance des collègues, cette responsabilité.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Donc nous avons déjà un candidat, ce qui est une bonne chose. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Non ? Donc on peut considérer que c'est clos, qu'il n'y a qu'une seule candidature. Très bien.

Alors, pourquoi est-ce que je dis cela ? C'est que, pour l'élection du président, nous devons avoir un quorum particulier, que nous n'avons jamais eu sauf en 2005 mais parce que, chacun se souvient, c'était une élection un peu plus tendue, pour ceux qui étaient là. On ne l'a jamais eu depuis. Et comment on procède ? On considère que s'il y a un seul candidat, on peut faire le vote indicatif et que ce candidat s'exprime et réponde aux questions devant les collègues qui sont là puisqu'on réunit quelques jours après à nouveau le Conseil et que généralement là il y a 4 ou 5 personnes et qu'il ne faut pas laisser à 4 ou 5 personnes le soin d'écouter ce que va dire le candidat. Donc, si vous êtes d'accord, je vous propose de faire ce que l'on a fait à chaque fois, c'est-à-dire que le candidat présente un peu sa candidature, ce qu'il souhaite faire ; qu'on puisse lui poser les questions que l'on souhaite ; qu'on fasse un vote indicatif, parce que je trouve que c'est bien, à bulletins secrets ; ce qui fait que la réunion qui a lieu quelques jours après à laquelle généralement participent 3 ou 4 personnes – tout mandat impératif est nul, on le sait – se trouve conduit à respecter le choix qui a été fait là. Donc, si vous êtes d'accord, on va procéder de cette façon.

Je donne la parole à Jean-Pierre LE SCORNET.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. Donc, j'ai préparé un petit texte qui résume un peu le sens de mon engagement, écrit justement pour avoir avec vous, chers collègues, le souci de la clarté et la transparence puisque les écrits, vous le savez bien, restent.

Je rappelle que je suis délégué de la Région des Pays de la Loire depuis 2004 et donc j'ai eu l'occasion de prendre évidemment la mesure au fil de nos différentes réunions et, dans le cadre de la présidence de la commission Loire, à un moment donné, au Comité de bassin, de l'intérêt de ce syndicat mixte spécialisé dans les domaines où l'expertise est une nécessité et où l'échelle d'intervention recoupe rarement le découpage administratif des territoires.

Depuis 3 ans, aussi, en préparant et présidant nos réunions de bureau, j'ai aussi pris la mesure de son efficacité dans la recherche de solutions techniques et financières pour des actions de bassin et pour le portage d'actions territorialisées.

Dans un moment – et on vient de la rappeler à l’instant – où les difficultés tendent à s’accumuler, où les moyens d’intervention également se restreignent, je me présente donc à vos suffrages avec la volonté de faire vivre la solidarité entre les territoires et pouvoir poursuivre ainsi le développement de nos coopérations.

L’Etablissement public Loire est un outil de solidarité entre la Loire amont, la Loire moyenne, la Loire aval et la Loire estuarienne ; entre les hauteurs de bassins versants, ses corridors fluviaux, ses plaines et son estuaire. La solidarité, les coopérations, entre des territoires que la géographie éloigne autant qu’elle les réunit, entre dans les espaces ruraux et les capitales territoriales, entre des départements et des régions aux majorités politiques, vous le savez bien, parfois contrastées, ne vont pas de soi.

Je remercie donc Jean GERMAIN d’avoir œuvré pendant 8 ans dans cet esprit d’ouverture, dans cet esprit également de recherche d’intérêt général et d’équilibre qu’il a pu ainsi mener et c’est dans cette veine que je souhaite évidemment m’inscrire, parce que je crois que nous faisons depuis plusieurs années collectivement la preuve que, face aux difficultés, il n’est d’autre voie que celle du repli sur soi. Cela suppose de respecter les responsabilités et les convictions de chacun d’entre nous lorsque nous débattons, de rechercher des compromis et de cultiver le consensus.

Notre syndicat mixte comme nos collectivités sont face à de nombreuses incertitudes. Qu’en sera-t-il demain de nos missions dans le cadre de la nouvelle étape de la décentralisation ? Quelle sera sa place dans le dispositif du prochain plan Loire ? Qu’en sera-t-il de ses capacités d’intervention ? Certaines réponses viendront de décisions prises par les collectivités locales qui le composent, d’autres du travail parlementaire – et je remercie d’avance Jean GERMAIN – ou bien encore de la volonté de l’Etat de poursuivre une expérience multi partenariale à nulle autre pareille, celle qui a mis fin à l’affrontement entre les pro et les anti barrages, par exemple.

Ce qui en revanche me paraît certain, c’est que nos territoires sont aujourd’hui fragilisés alors que les défis à relever ne sont pas moins nombreux à cours, moyen et long termes.

Deux exemples, d’actualité d’ailleurs :

- Je prendrai appui sur le 5^{ème} rapport du GIEC, qui ne laisse gère de place au doute sur l’élévation de la température terrestre relevée depuis le milieu du XX^e siècle qui est le fait de l’accumulation des gaz à effet de serre due à l’activité humaine. L’ampleur du réchauffement sera donc fonction des décisions qui ne seront pas de nos compétences, certes, mais en tout état de cause les territoires du bassin de la Loire en seront impactés.

en novembre 2008, nous avons pris l’initiative de financer un appel à projets de recherche visant à mesurer l’impact du changement climatique sur les activités humaines du point de vue de leur vulnérabilité et sur les régimes d’inondation et de sécheresse.

Les résultats de ce projet de recherche ont été présentés le 18 septembre dernier lors des 7^{èmes} rencontres annuelles des chercheurs et gestionnaires et ils sont présentés dans notre premier livret de vulgarisation.

Que disent ces recherches, pour aller à l’essentiel, et je cite : « Malgré la dispersion des projections du GIEC à l’échelle des territoires français, les simulations de précipitations, températures, évapotranspiration, débit et qualité des eaux faites sur le bassin ligérien, convergent sur plusieurs points.

- Tout d’abord, les changements thermiques, pluviométriques et hydrologiques seront très rapides sur 2 horizons à 4 générations si on compare les variations climatiques des siècles passés. Ils vont perdurer au moins pendant un ou plusieurs siècles. Le paysage ligérien va donc profondément changer sous nos yeux, tant sur le plan physique que sociétal.
- Au regard de la ressource en eau également, parce que les simulations prévoient une baisse des débits des cours d’eau tout au long de l’année avec une forte probabilité en période estivale. La diminution des débits moyens et des débits d’étiage serait de l’ordre de 25 à 40%, se traduisant par une exacerbation des conflits d’usage de l’eau et du territoire. Si les modèles s’accordent sur les étiages plus importants, rien ne laisse supposer une diminution de l’exposition de nos territoires au risque inondation, a

fortiori si les périodes à risques gagnaient en amplitude comme l'envisagent les résultats de la recherche.

Ce qui est aussi tout autant certain, c'est qu'il faut donc entrevoir des priorités d'interventions publiques claires et précises. Notre syndicat mixte a pu faire preuve, pendant la période récente, d'une capacité d'adaptation remarquable. Le mandat reçu de nos collectivités membres pour la période 2007-2013 en a été un exemple. Pour ne prendre que 3 exemples :

- Nous avons joué un rôle de premier plan dans le développement de la recherche, au bénéfice des gestionnaires ;
- Nous avons joué un rôle également de premier plan dans le domaine de la réduction de la vulnérabilité des activités économiques au risque inondation ;
- Nous avons joué aussi un rôle important dans l'obtention auprès de la Commission Européenne d'un Programme Opérationnel plurirégional doté de près de 33 millions d'euros.

Ces résultats ont été obtenus en stabilisant le montant des contributions – cela a été dit tout de suite – appelées auprès des collectivités membres, au prix d'une gestion de plus en plus précise et transparente de nos moyens humains et financiers, comme l'a souligné le rapport de la Chambre régionale des comptes.

L'heure ne se prête donc pas aux promesses, aussi je vous ferai part pour terminer de quelques convictions :

1. Que l'Etablissement Public Loire sera utile et nécessaire dans les années qui viennent ;
2. Qu'en tant que structure fédératrice nous aurons en besoin pour faciliter les échanges et dégager des consensus entre les différentes communautés d'intérêts : acteurs publiques, acteurs économiques, acteurs associatifs, acteurs de la recherche ;
3. Qu'en tant que structure fédératrice aussi, nous en aurons besoin pour maintenir une capacité d'intervention des collectivités territoriales et, en même temps, une capacité d'intervention publique à l'échelle du bassin et au niveau local dans la capacité à porter des maîtrises d'ouvrage et dans la capacité à apporter de l'expertise et du conseil ;
4. Nous en aurons donc besoin quand il apparaîtra aussi clairement que l'entretien du lit et des levées n'est plus à la portée de leurs propriétaires et qu'il faudra mettre l'accent sur les actions qui favorisent la résilience de nos territoires, partant de là celle du cadre de vie de nos concitoyens, de notre compétitivité économique et de nos patrimoines.
5. Nous en aurons aussi probablement besoin pour réduire la vulnérabilité de nos territoires au risque inondation et de la sécheresse, dans un contexte d'adaptation au changement climatique, même si ce rôle reste à définir.

Ma seule promesse sera donc de faire le maximum pour préserver, adapter l'Etablissement aux missions qui lui seront confiées par ses membres et de maintenir ici l'espace de débat qu'il incarne.

Voilà, Président, quelques mots qui vous précisent le sens de ma candidature.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Merci, cher collègue.

La parole est à ceux qui souhaitent intervenir, poser des questions à notre collègue LE SCORNET ou faire des observations.

INTERVENTION DE M. BARLE

Merci Président.

Je pose d'abord une toute petite question préliminaire : cette élection, pour combien de temps, parce que je ne sais plus bien où nous en sommes dans la chronologie des présidences, puisque vous deviez être président jusqu'à ?

C'est une démission, là, ce n'est pas un renouvellement. Donc, le nouveau candidat, ou plutôt le nouveau président, sera élu pour combien de temps ?

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Le Président est élu pour 3 ans, jusqu'à la fin du mandat de la collectivité qu'il représente. Et notre collègue représente une Région donc il est élu jusqu'aux élections régionales de 2015, dont on ne connaît pas aujourd'hui encore tout à fait la date.

INTERVENTION DE M. BARLE

Ensuite, il y aura une nouvelle élection.

J'ai assisté de nombreuses fois à des élections de président et je me souviens de la plus mémorable d'entre elles que fut 1995 mais je ne vais pas la relater aujourd'hui.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Je m'en étais écarté prudemment.

INTERVENTION DE M. BARLE

Je vais simplement revenir sur quelques grands principes qui, me semble-t-il, doivent animer ce syndicat mixte géant que nous composons. Quand je dis qu'il s'agit d'un syndicat mixte géant, c'est parce qu'il réunit bien sûr des régions, des départements, des villes de plus de 30.000 habitants et des SICALA. Donc, la grande difficulté de fonctionnement, c'est déjà de se connaître parce que, à chaque élection, il y a des membres qui changent. C'est une difficulté dans ce cadre. Alors je n'ai pas de reproches à faire sur le fonctionnement si ce n'est que j'aurais quand même aimé que le Comité directeur, qui se réunissait avant, se réunissent plus souvent car il y a fort longtemps que nous n'avons pas été, disons, convoqués. Les commissions mixtes, je trouve cela très bien, parce que cela évite les déplacements mais, de temps en temps quand même, un Comité directeur, ça permettrait de fixer le cap avec le Bureau restreint.

Et puis, bien entendu, je souhaite que les SICALA ne soient pas laissés sur des strapontins, n'est-ce pas, mais qu'on tienne compte de ces élus qui les représentent et qui se battent, gérant la plus grande partie du territoire avec les plus faibles moyens. Alors je trouve dommage que se pratiquait jadis fut complètement occulté, à savoir des travaux locaux mais on sait très bien que c'est l'ensemble des travaux qui font que, sur l'ensemble du cours, les choses puissent s'étaler mieux, si je puis m'exprimer ainsi, et je ne fais qu'illustrer les propos du début de la séance.

Et bien entendu, concernant le cœur de métier de notre Etablissement, à savoir la gestion quantitative et qualitative de l'eau, je ne doute pas que le phénomène de réchauffement climatique entraînera une répartition de l'eau complètement différente à la fois dans l'espace et dans le temps, et que la gestion par notre Etablissement s'en trouvera modifiée et surtout affectée, et qu'on aura certainement à faire face – peut-être pas nous directement mais nos successeurs – à des situations encore plus difficiles. D'où l'intérêt, que vous souligniez tout à l'heure, par rapport aux digues.

Et puis, je terminerai sur une petite remarque malicieuse, en disant que je ne doute pas que vous finirez d'expédier les affaires courantes, dont j'ai fait état, lors de votre court mandat parce que, c'est vrai que là il sera court. Merci d'avance.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Notre collègue sera élu jusqu'à la fin de son mandat de Conseiller régional.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Il faudra me subir jusqu'en 2015.

INTERVENTION DE M. BARLE

Si je reviens parmi vous, parce que je ne sais pas encore si je serai candidat en 2014 ou pas. Je rappelle que je ne siège pas au titre de Conseiller général mais au titre de Président du SICALA ici.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Y a-t-il d'autres interventions ?

INTERVENTION DE M. JOULAIN

Je m'associe à ce que mon collègue vient de dire au sujet de l'importance des SICALA, et c'est à la demande de tous les collègues qui font partie de l'ensemble des SICALA qu'on ait une meilleure écoute et des moyens un peu supérieurs à ce que nous avons. Je ne dirai pas que les repères de crues, ce soit quelque chose de mince, mais il n'empêche que l'aide à certains travaux, avec des montants assez significatifs pour certains – on rappelait tout à l'heure les digues : certains maires ont des gestions de digues syndicales et sont là devant une impossibilité totale de réaliser ce que l'Etat demande. Donc, je souscris complètement au fait que la volonté du candidat est de faire que cet Etablissement soit un outil de solidarité. Et ce que moi-même je prône au niveau du SICALA, c'est que chacun doit être solidaire des autres. Egalement en prenant en compte les problématiques, comme vous l'indiquiez tout de suite, Monsieur BARLE, et Jean-Pierre également, sur la prise en compte – et ce sont peut-être des axes de réflexion et d'étude qu'il faut poursuivre – des modifications climatiques, que l'on connaît et qui sont déjà assez bien documentées dans les études qui sont menées, sur les impacts économiques mais pas seulement, sociaux forcément puisque le social découle de l'économie. Et je mentionnerai un peu particulièrement que, représentant le grand val et le grand polder fluvial de l'Authion, une attention particulière est souhaitée sur ce polder par l'Etablissement public Loire. Pas seulement, parce qu'on n'oublie pas nos amis de la DREAL aussi, mais je crois que ce qui a été dit par Monsieur le Président tout de suite – par Monsieur le Directeur, pardon, excusez-moi – à savoir que chacun devait être dans son cœur de métier, dans son rôle, et qu'un certain nombre de collègues ne jouent pas les cofinancements plus ou moins déguisés. Je crois qu'il y a une clarté que l'Etat souhaite avoir aussi dans nos institutions et qui fait que demain ces choses-là doivent être actées et mises en place.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Sur les SICALA, le sujet ne sera pas réglé facilement. Qu'est-ce qui se passait, historiquement ? Je ne prends pas part au débat mais je réponds. Historiquement, les régions et les départements mettaient de l'argent, si je puis dire, à l'EP Loire pour les SICALA, mais maintenant, les collectivités territoriales préfèrent donner leurs subventions directement. Donc, les régions et les départements donnent directement leurs subventions aux SICALA. Donc il y a des choix à faire, après, dans l'Etablissement, sur le fait que nous ne recevons plus de subvention de la Région et des Départements, pour les SICALA, puisque les régions et les départements donnent ces subventions directement aux SICALA. Alors, c'est vrai que les SICALA ont vu la contribution de l'EP Loire diminuer mais pour une bonne raison, c'est que nous on recevait par exemple 20.000 € (Régions, Départements) pour le SICALA, donc on donnait 20.000 € au SICALA. Maintenant, on donne beaucoup moins mais, si on donne 3.000 €, ils viennent, j'allais dire, en plus : la Région donne directement une subvention au SICALA, le Département directement, et l'EP Loire aussi

mais il le prend sur sa contribution globale donc c'est vrai que cela a baissé mais il n'empêche que c'est quand même en plus par rapport à ce qui existait avant dans le financement de l'EPL.

Je m'arrête là puisque ce n'est plus moi qui aurait à gérer et à répondre à ces sujets complexes. Et actuellement, il y a quand même un projet de loi en préparation sur tout ce qui concerne l'eau, le domaine fluvial, les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin et ces sujets-là vont être abordés.

INTERVENTION DE M. LEFEBVRE

Monsieur le Président, je souhaiterais que le candidat puisse intégrer dans le même souci d'égalité, d'équité et de solidarité entre les différents membres une modification du régime, qui n'existe pas chez nous, dans notre Etablissement public, d'indemnisation des frais de déplacement des membres, à savoir que, aujourd'hui, ceux qui viennent de loin ont la double peine, c'est-à-dire qu'ils mettent beaucoup plus de temps pour venir en réunion que les autres et ils sont indemnisés par leur collectivité pour les frais de déplacement qui sont occasionnés par leurs déplacements, ce qui les pénalise aussi dans la représentation et l'implication dans les instances : ces gens qui viennent de Lozère, par exemple, ou des limites de notre zone d'influence, doivent également faire supporter à leur collectivité leurs frais de déplacement. Et donc, aujourd'hui, il y a une inéquité entre les gens qui sont proches des lieux de réunion, c'est-à-dire de la région Centre, et ceux qui en sont éloignés et ceci me semble contraire à l'esprit qui prévaut dans un Etablissement Public où on ne doit être ni avantagé ni désavantagé par un lieu de réunion, quels que soient les membres.

Voilà, cela demandera un petit peu plus de travail de mise en route, sûrement, en termes de gestion mais je pense que cela faciliterait en tous cas une meilleure implication et en tous cas une solidarité et une équité entre tous les membres.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE

Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord, j'ai eu l'occasion de le dire déjà lors du précédent Comité Syndical, je regrette le départ de notre Président, Jean GERMAIN mais je respecte sa décision, bien entendu. Je voudrais signaler, mais tout le monde l'a constaté pendant cette mandature, qu'il a présidé avec un esprit de solidarité, toujours de consensus, parce que pratiquement toutes nos décisions ont été prises à l'unanimité au sein de notre Etablissement. Il y a même mis souvent de la convivialité et ça je pense que c'est aussi important. Et je voulais dire, mon cher Jean-Pierre, que je t'apporte bien entendu tout mon soutien dans les nouvelles fonctions qui seront les tiennes demain et je suis persuadé que tu vas présider cet Etablissement dans l'esprit qui était celui du Président GERMAIN. Et je sais que tu le feras d'autant plus que tu as été un de ses plus proches vice-présidents, que tu as été à ses côtés pendant toute cette mandature.

Je ne pense pas, comme vous le disiez, cher collègue, que tu seras un président de transition, mais que tu vas profiter de ces 18 mois pour bien préparer l'avenir de notre EP Loire.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

INTERVENTION DE M. BARLE

Je n'ai pas prononcé le mot « transition », cela aurait apporté une connotation péjorative qui n'était pas dans mes propos, Monsieur CHAPAVEIRE.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Une voix même religieuse qui ne vous caractérise pas tous les jours !

INTERVENTION DE M. BARLE

Souvenez-vous, Président, j'ai parlé de votre esprit œcuménique, la dernière fois !

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Oui, je sais ! Est-ce qu'il y d'autres questions à Jean-Pierre LE SCORNET ?

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Je pense qu'effectivement vous avez rappelé les uns et les autres des pistes de travail sur lesquelles il faudra que notre Etablissement puisse se pencher.

En tous cas, je peux réitérer le souci qui sera le mien de faire un travail collectif. Je crois qu'il n'y a pas les Régions et les Départements d'un côté, les communes et les SICALA de l'autre, je pense que cela va ensemble. Et en fait, pour moi l'essentiel sera de faire œuvrer l'ensemble de ces acteurs sur l'objectif partagé qui est le nôtre de pouvoir redonner à la Loire son intérêt et son action dans le domaine.

Avant tout le souci qui sera le mien sera de s'inscrire évidemment dans la recherche du consensus, porter une ambition particulière pour le bassin de la Loire et puis, surtout, d'être à la hauteur des enjeux puisque la Loire et ses affluents, je crois, vaut bien ce message de soutien fort et les moyens qui vont avec.

Le message que je vous adresse en quelques mots, c'est d'être avec vous à la hauteur des enjeux puisque je crois que le sujet en vaut la peine.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Ce que je vais vous proposer, c'est qu'on fasse un vote indicatif.

Y a-t-il des personnes qui souhaitent s'abstenir ou voter contre ?

Donc, après cette élection à l'unanimité, on ne peut qu'applaudir.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Je vous remercie de votre confiance mais, maintenant, au travail ! Il y a du boulot, d'après ce que j'ai pu comprendre.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

C'est sûr.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.